Image not found or type unknown

Expulsion de notre locataire sans droit ni titre

Par **Jado**, le **13/09/2016** à **14:43**

Bonjour, nous avons un couple de locataires avec une fillette de 4/5 ans qui nous crée des soucis depuis toujours. Devant un conciliateur de justice ils nous ont donné congé pour le 9 oct 2015. Ils ne sont jamais partis malgré nos visites, nos courriers. Ils sont donc sans droit ni titre. Depuis cette date ils ne nous payent plus et nous avons demandé l'aide de l'huissier pour qu'ils s'en aillent. Fin mars nous sommes passés au Tribunal d'orléans avec une réponse promise fin mai. Pour différentes raisons invoquées par ce Tribunal la réponse (expulsion) ne nous est arrivée que début août soit avec 2 mois et demi de retard sur la date prévue par la Magistrate du Tribunal. L'huissier est aussitôt allé leur signifier l'expulsion dans les 2 mois, pour l'instant rien ne bouge, l'huissier doit faire cette expulsion à partir du 12 octobre. peut il y avoir une entrave et qu'ainsi nous soyons obligés d'attendre la fin de la tréve hivernale. Quels conseils nous donner, nous sommes inquiets car malgré nos relances (souvent en lettres recommandées) depuis avril 2014, malgré nos visites, ils ne nous ont jamais remis le certificat d'entretien de chaudière pas plus que le papier d'assurance pour leurs biens. Dans l'attente de vos conseils, recevez, Messieurs, nos respectueuses salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés